Barre des Cévennes

Patrimoine ✦ Local ✦ Unesco ✦ Sociabilité

Bulletin municipal ✦ N°10 ✦ Hiver 2024-2025

EDITO

Haut-Lieu : 2.500.000 € HT, ce n'est pas 2.850.000 € HT !

La Palisse n'aurait pas mieux dit. Alors que les co-financeurs sont informés que le projet de Haut-Lieu à la Maison de l'Orient ne dépassera pas 2.500.000 €, l'architecte et son équipe, contre toute attente proposent un projet à 2.850.000 €.

Agacement légitime de votre serviteur, d'autant que ce n'était pas ce que les élus avaient décidé. Ce n'est pas non plus respectueux vis-à-vis des Barrois et Barroises qui souhaiteraient dès que possible s'exprimer en réunion publique sur la base de l'enveloppe budgétaire prescrite (2.500.000 €) en accord avec les délibérations du Conseil.

Le débat avec les habitants portera sur les enjeux du Haut-Lieu rappelé dans le bulletin municipal n°8, mais aussi sur les choix, les options, les orientations à définir dans le respect de nos valeurs et de notre histoire. Les finances de la commune sont bonnes, en particulier pour la section d'investissement. Cependant, il est hors de question de rajouter 350.000 € non budgétés au Haut-Lieu.

Au vu de cette situation, une réunion a été programmée avec l'équipe d'architectes en urgence à la salle d'accueil du Village de gîtes alors disponible en cette période de fermeture. Le 2ème Adjoint, qui a la délégation sur le Haut-Lieu (vote à l'unanimité des élus du Conseil municipal), était présent à ma demande ainsi que Robert Demolin, architecte. Les échanges ont été francs et constructifs : le maître d'œuvre a parfaitement saisi dans quelles limites budgétaires il devait impérativement œuvrer.

En ce qui concerne le lieu de réunion, la commune a la chance de bénéficier depuis le 1er janvier 2023 de nouvelles salles de qualité en plus du Centre d'Incendie et de Secours souvent utilisé ces dernières années. Quand elles sont disponibles, elles viennent en complément de la salle polyvalente et de l'annexe de la Mairie. Ces deux dernières sont directement gérées par Isabelle au café du village.

Permettez-moi, Mesdames, Messieurs, en cette période de congé, de vous souhaiter les échanges les plus riches avec vos proches, vos voisins, …

J'ai une pensée particulière pour les personnes isolées ou malades.

Bien respectueusement,

François Rouveyrol,
Maire

Cérémonie des vœux

proposée par
le Maire et son Conseil municipal
autour de la traditionnelle galette,
le **samedi 25 janvier 2025**
à 16h00, au café du village.

Impôts, budget de fonctionnement

Depuis 15 ans, la commune n'augmente pas ses impôts grâce, en bonne partie, à des mesures de fond touchant à la décarbonisation des bâtiments publics, à leur isolation thermique et phonique, bref : à la recherche systématique d'économies. L'autre raison, et c'est la marque de fabrique du Maire, **est le haut niveau de cofinancement des projets** portés par la commune.

Petit rappel sur les économies :

2013 - Extinction de l'éclairage public sur toute la commune de 23 h (Eté : 24 h) à 6h.

2014 - Isolation thermique et phonique de l'Ancienne Gendarmerie.

2015 - Isolation thermique (par l'extérieur) et phonique des logements de la brigade de gendarmerie ainsi que de la villa.

2017 - Ecole : rénovation complète du bâtiment, isolation thermique et phonique.

2013, 2018, 2023 - Renforcement significatif de l'isolation thermique des 30 gîtes du Village de gîtes et excellente isolation du nouveau bâtiment collectif.

2023 - Suppression du chauffage au gaz sur l'ensemble du site du Village de gîtes, installation de poêles à granulés de bois dans les 30 gîtes (80% de subventions !) et d'une chaudière collective à bois pour les bâtiments d'accueil (70% de subventions).

2024 - Ecole : suppression du chauffage au fioul (chaudière en fin de vie) et remplacement par une chaudière à granulés de bois (montant : 27.223,62 €, subventionné à 70%).

2012 à 2024 - Suppression des éclairages à incandescence polluants, coûteux en énergie et mise en place d'un éclairage à faible, voire très faible consommation en extérieur et dans les bâtiments communaux.

Chacun peut se faire une idée des économies réalisées par la commune sachant que le prix du kilowatt/heure du fioul ou du gaz (tous les deux importés avec un fort impact environnemental) tourne autour de 16 à 22 centimes en fonction des fluctuations du marché alors que le granulé (énergie locale très largement renouvelable et créatrice d'emploi sur la Lozère) revient à 4/6 centimes.

Subventions

Les associations barroises peuvent adresser jusqu'au **vendredi 31 janvier 2025** à la commune leurs demandes de subventions. Un courrier rédigé par Robert Demolin, Conseiller municipal, sera prochainement adressé aux responsables.

Rappelons que le montant global des subventions est en hausse constante ces dernières années malgré les restrictions budgétaires :

2020 - 5.465 € ; **2021** - 6.850 € ; **2022** - 7.200 € ; **2023** - 8.470 € ; **2024** - 8.800 €.

Cela prouve l'attachement des élus au rôle central exercé par les associations dans la vie communale.

Adhésions

- Adhésion de 70 €, à l'unanimité des élus de la commune de Barre des Cévennes, à la Fédération Nationale des Communes Pastorales (FNCP) qui défend l'activité des agriculteurs et des éleveurs en zone de montagne avec une juste rémunération. Il est rappelé que le Maire, François Rouveyrol, siège à son Conseil d'Administration.
- Adhésion à la Fondation du Patrimoine, pour un montant annuel de 200 €, destinée à soutenir les projets de restauration des habitants et ceux de la commune : Haut-Lieu, église, temple, …
- Adhésion à la Sauvegarde de l'Art français, pour un montant annuel de 200 €, dans le but de rechercher tous les financements possibles pour sauvegarder le patrimoine communal.
- Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour un montant annuel de 90 €, afin de permettre aux habitants et à la commune de bénéficier de conseils gratuits d'une équipe d'architectes pour réaliser un projet patrimonial paysager ou dans le bâti.

Des habitants ont pu bénéficier d'aides techniques ou financières grâce à l'engagement des élus auprès des organismes ci-dessus. N'hésitez pas à vous rapprocher de la commune.

Ouverture de la Mairie : lundi, mardi et jeudi, de 8h à 12h.
Téléphone : 04 66 45 05 07 – Courriel : contact@barredescevennes.fr
Site internet de la commune : Bienvenue à Barre des Cévennes